PRÉFET
DU RHÔNE
Liberté
Égalité
Fraternité

GRANDLYON
la métropole

Lyon, le 26 MAI 2021

Madame, Monsieur,

Ces dernières semaines, vous avez probablement reçu diverses informations sur le pont suspendu de Vernaison et les intentions de la Métropole de Lyon, gestionnaire de l'ouvrage, quant à son devenir. Au vu du rôle joué par ce pont dans le système de déplacements de part et d'autre du Rhône, et concrètement dans votre quotidien de riverain(e), la Métropole et la Préfecture du Rhône font aujourd'hui le choix de s'adresser directement à vous afin de vous donner une vision complète de la situation et des mesures envisagées à court, moyen et long termes pour y remédier.

Construit en 1957, l'ouvrage est classé depuis 2018 comme préoccupant[1]. Comme d'autres ponts suspendus de cette époque, son état de santé s'est dégradé, notamment en raison du trafic intense auquel il est soumis, qui n'avait pas été envisagé à sa conception. En mars 2019, un ensemble de capteurs a été mis en place pour assurer une surveillance 24h/24h (coût : 120 000 € par an). En mars 2020, ce dispositif dit de « haute surveillance » a conduit à interdire le passage des poids lourds, pour ralentir la dégradation de la câblerie et des ancrages.

La mesure a partiellement porté ses fruits dans la mesure où elle a permis de ralentir significativement l'usure du pont. Cependant, **on observe toujours une évolution défavorable** des contraintes qui s'exercent dans les barres d'ancrage. **Sous l'effet de températures plus chaudes, un seuil obligeant à la fermeture soudaine et définitive du pont pourrait être franchi**. En effet, lorsque le seuil limite d'élasticité[2] d'un pont suspendu est atteint, la dégradation devient irréversible. La situation est donc très sérieuse[3].

En lien avec les partenaires publics (communes, État, Département du Rhône, Sytral…), la Métropole de Lyon a étudié depuis un ensemble de mesures à court, moyen et plus long terme qui permettent de garantir la sécurité des usagers tout en leur assurant le maximum de fonctionnalités dans la durée et des alternatives.

Tout d'abord, malgré l'interdiction, **de multiples passages de camions ont été constatés et verbalisés** par les forces de l'ordre. Dans ce contexte, la Métropole et la Préfecture du Rhône ont pris les mesures suivantes :

- renforcement des contrôles routiers (Gendarmerie nationale) ;
- renforcement de la signalisation sur les itinéraires qui mènent au pont, rappelant l'interdiction d'accès aux véhicules de plus de 3,5 tonnes (Métropole de Lyon) ;
- sensibilisation des professionnels routiers à l'inadaptation des assistants de conduite grand public (GPS), au profit d'outils adaptés intégrant les itinéraires PL, les limites de jauge, etc. (services de l'État) ;

---

1 Classe 3U selon le référentiel Image Qualité des Ouvrages d'Art (IQOA), principale méthode d'évaluation de l'état de santé des ponts en France : **« ouvrage dont la structure est gravement altérée, et qui nécessite des travaux de réparation urgents liés à l'insuffisance de capacité portante de l'ouvrage »**.
2 L'élasticité se définit par la capacité d'un matériau à se déformer puis à revenir à son état initial en fonction des contraintes que l'on exerce sur lui.
3 Pour un point de situation complet et illustré de l'état du pont de Vernaison voir la page dédiée du magazine Met', régulièrement actualisée : https://met.grandlyon.com/pont-vernaison

Destinataire

A l'attention des riverains et usagers du pont de Vernaison

Par ailleurs, la mise en sens unique de l'ouvrage dans le sens Ouest > Est (Vernaison > Solaize) est apparue comme incontournable et responsable.

Pour quelle raison ?

À très court terme, c'est le seul moyen de faire durer le pont en le soulageant d'une partie de la charge qu'il subit, soit de près de la moitié des 13 000 véhicules qui l'empruntent chaque jour (hors confinement). La gendarmerie a récemment renforcé ses contrôles de l'interdiction d'accès aux poids lourds[4], mais un meilleur respect de la règle existante ne suffira pas à préserver l'ouvrage.

Pourquoi dans le sens Ouest > Est (Vernaison > Solaize) ?

Parce qu'il n'est pas rare d'observer des « bouchons » dans l'autre sens. Ces files d'attentes se forment sur le pont à l'occasion des fermetures du passage à niveau, ce qui a pour conséquence d'alourdir le poids que doit supporter le pont.

Cette mesure est certes pénalisante, c'est pourquoi **nous l'avons assortie d'un renforcement des alternatives à la voiture** : création d'un itinéraire piétons-vélos sur l'espace libéré par la mise à sens unique, étude d'une ouverture du sens Est > Ouest aux services TCL[5], aménagement d'une aire de stationnement côté Est (à 450 m du bourg de Vernaison).

Cette mesure est pénalisante, **mais nous souhaitons qu'elle soit temporaire**. Les services de la Métropole travaillent avec SNCF Réseau à la mise en place sur l'île de la Table Ronde, d'ici à la fin de l'automne 2021, d'un feu de rétention asservi au fonctionnement du passage à niveau. Ce feu doit permettre de rétablir les deux sens de circulation, à une période où les températures le permettront.

Ainsi, la mise à sens unique vient d'être programmée au mercredi 23 juin 2021, soit le plus tard possible compte tenu du risque de canicule estivale. D'ici là, des aménagements et une signalétique adaptée seront installés pour la concrétiser.

Dans le même temps, la solution d'un **pont de secours** provisoire à proximité immédiate du pont actuel est en préparation. Néanmoins, ce type de pont est soumis aux procédures classiques de construction d'infrastructures nouvelles dans un secteur sensible (risque inondation, impacts faune-flore…). **Il pourra être mis en service à la mi-2023**.

À plus long terme la construction d'un ouvrage pérenne est à l'étude. Celle-ci engage la Métropole et ses partenaires pour plusieurs générations, et doit s'articuler au programme d'amélioration de la mobilité entre Saint-Étienne et Lyon, actuellement coordonné par les services de l'État.

Ainsi, pour répondre à toutes vos questions sur le dispositif programmé à partir du 23 juin et échanger sur les perspectives à court, moyen et long terme, **la Métropole vous convie à une réunion publique d'information, jeudi 10 juin à 18h30** en visioconférence :

www.grandlyon.com/reunionpontdevernaison

Dans l'attente de ce rendez-vous, nous restons ouverts à toutes les propositions de solutions complémentaires. Pour autant nous ne transigerons jamais avec une priorité éminente : la sécurité des ouvrages d'art et celle des usagers qui les empruntent.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations les meilleures.

Pascal Mailhos
Préfet du Rhône

Bruno Bernard,
Président de la Métropole de Lyon

---

4 Selon un comptage réalisé par la Métropole, une quarantaine de poids-lourds continuent d'emprunter quotidiennement le pont, contre environ 500 avant la mesure d'interdiction.

5 La dérogation en faveur des transports collectifs permettra une desserte de Vernaison par le transport scolaire et le transport à la demande de la Vallée de la Chimie Pour plus d'informations sur ce service TCL : www.tcl.fr/transport-a-la-demande-vallee-de-la-chimie)